

**DÉCRET N° 2024 – 1109 DU 18 SEPTEMBRE 2024**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence de Développement de  
l'Enseignement technique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-325 du 30 juin 2021 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 septembre 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Tahirou DJARA**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;



- madame **Sèdjro Jemima Ketsia AKELE** épouse **KEREKOU**, représentante du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **Koladé Josué AZANDEGBEY**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Pierre CHANOU**, représentant du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- monsieur **Gnonna A. Yannick KOUAKANOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **N'dah Robert SINKENI**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

## **Article 2**

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique.

## **Article 3**

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une fois à compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Développement et de la  
Coordination de l'Action gouvernementale,



**Abdoulaye BIO TCHANE**  
Ministre d'État

Le Ministre des Enseignements  
secondaire, technique et de la Formation  
professionnelle,



**Yves Kouaro CHABI**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,



**Eléonore YAYI LADEKAN**

Le Ministre des Enseignements  
maternel et primaire,



**Salimane KARIMOU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDC : 2 ; MEF : 2 ; MESRS : 2 ;  
MESTFP : 2 ; MEMP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 16 ; SGG : 4 ; JORB 1.